

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 2 JUIN 2025 À 19 H 32

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Emond, Maire Monsieur Pierre Lavigne, conseiller Madame Annie Gentesse, conseillère Madame Jessica Ebacher, conseillère Monsieur Sylvain Jacques, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Éric Emond.

Sont également présents :

Madame Carole Pigeon, secrétaire Adhoc

Sont absents:

Monsieur Sylvain Masson, conseiller Monsieur Patrice Paillé, conseiller

## 7689.06.25 8. <u>DOSSIERS MUNICIPAUX</u>

## 8.3. <u>DÉCLARATION - RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE</u>

Considérant que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français a été sanctionné le 1<sup>er</sup> juin 2022;

Considérant que cette loi constitue la plus grande réforme de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) depuis 1977;

Considérant les récentes modifications et nouvelles obligations à tous les organismes et municipalités notamment de se conformer à la Politique linguistique et d'émettre un rapport sur l'application de la *Charte de la langue française* (art. 156.4);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

## Il est résolu :

Qu'en vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover publie son rapport annuel sur l'application de la *Charte de la langue française* selon le descriptif ci-après:

Un nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé: 0

Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable: 0



Effectif total de la Municipalité à la date de fin d'année financière: 47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME CERTIFIÉE Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 2 juin 2025

Mme Carole Pigeon, secrétaire Adhoc M. Éric Emond, maire